

Faits marquants de l'OECP-5.2: Vendredi 25 février 2022

Ce vendredi 25 février 2022, les participants à la session de reprise de la 5^e réunion du Comité à composition non limitée des représentants permanents (OECP-5.2) se sont rassemblés pour leur dernier jour de négociations officielles et ont engagé plusieurs fils de discussion en même temps, dans une tentative de résoudre les questions en suspens, notamment la pollution plastique, la biodiversité et les solutions axées sur la nature (SAN), les produits chimiques, la relance verte et l'économie circulaire, et des aspects de procédure. Ils se sont également attelés à la discussion sur la déclaration ministérielle relative à la commémoration du 50^e anniversaire du PNUE (UNEP@50). Durant la plénière de clôture, les délégués sont convenus de transmettre à l'ANUE trois versions finales de résolutions en vue de leur adoption : une relative à la gestion durable de l'azote ; une autre aux perspectives des rapports sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO) ; et une dernière sur le lien entre bien-être animal, environnement et développement durable.

Nombre de résolutions ont été transmises à l'ANUE pour examen, notamment sur : la pollution plastique ; la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ; la gestion durable des lacs ; les solutions axées sur la nature ; la biodiversité et la santé ; et le respect du principe de représentation géographique équitable au sein du Secrétariat du PNUE. Le Comité est en outre convenu de mener des consultations informelles pendant le week-end pour tenter d'établir un consensus sur ces divers textes.

Déclaration ministérielle en vue de l'UNEP@50

Les délégués se sont réunis en une session informelle pour examiner le texte de la déclaration politique commémorant le cinquantième anniversaire du PNUE. Lors de discussions houleuses, certaines déclarations se sont opposées à toute mention du droit à un environnement sain. Une partie de la discussion a par ailleurs été consacrée au besoin de renforcer la règle de droit environnemental.

Groupe de travail 1

Cluster 1: Guidés par les Co-Facilitateurs Damptey Badiako Asare (Ghana) et Robert Bunbury (Canada), les délégués ont entre autres examiné le libellé proposé par l'UE avec le soutien de la THAÏLANDE, du ROYAUME-UNI et du CANADA, relative à la conception de produits plastiques dans le cadre d'une approche portant sur l'intégralité de la durée de vie, avec pour objectif d'améliorer la composition matérielle et chimique de ces produits dans l'optique d'en prolonger la durée de vie. L'INDE, le BRÉSIL

et le JAPON ont estimé que ce texte faisait doublon avec un libellé déjà inclus dans le projet.

Concernant le champ de travail, l'ALLIANCE DES PETIT ÉTATS INSULAIRES (AOSIS) et le GROUPE AFRICAÏN, soutenus par l'UE, ont proposé que le comité de négociation intergouvernemental (CNI) élabore un instrument relatif « à la pollution plastique, y compris dans le milieu marin ». La CHINE a préféré laisser au CNI le soin d'établir son propre champ de travail, y appelant à supprimer « y compris dans le milieu marin ». Le Groupe est finalement convenu que le CNI élaborera « un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin, comportant à la fois des approches contraignantes et volontaires, tenant compte des principes de la Déclaration de Rio, et dans une démarche intégrale ayant vocation à couvrir l'intégralité du cycle de vie des plastiques ». Il a ensuite été question de décider si cette démarche intégrale devrait prendre en compte les circonstances nationales et les capacités respectives, comme proposé par l'INDE.

Dans leurs discussions au sujet du texte de préambule, la CHINE, les ÉTATS-UNIS, SINGAPOUR et le GHANA se sont prononcés en faveur de la mention « l'environnement marin et les autres milieux ». Après discussion, les délégués sont convenus de citer les impacts spécifiques de la pollution plastique sur l'environnement marin dans un paragraphe séparé.

Les délégués sont également convenus d'un libellé reconnaissant la contribution des travailleurs des secteurs informel et coopératif à la collecte, au tri et au recyclage des plastiques dans de nombreux pays, comme l'a proposé l'ARGENTINE.

Lors de la plénière de clôture, le Co-Facilitateur Bunbury a rapporté que le groupe poursuivrait ses travaux pendant l'ANUE-5.2 pour finaliser cette résolution.

Cluster 3: Guidés par la Co-Facilitatrice Gudi Alkemade (Pays-Bas), les délégués ont poursuivi leur discussion sur la résolution généraliste relative à la **gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets**, en s'attaquant aux paragraphes opérationnels. Concernant le rôle joué par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le soutien à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, les ÉTATS-UNIS, le ROYAUME-UNI et la SUISSE se sont opposés à ce que l'ANUE formule des demandes au FEM, en signalant que le FEM n'est pas non plus le mécanisme de financement de la Convention de Bâle. La SUISSE a proposé de saluer le rôle significatif joué par le FEM, et a encouragé les donateurs à poursuivre et à renforcer leurs soutiens. Le BRÉSIL, soutenu par l'URUGUAY, et l'ARGENTINE ont proposé un libellé relatif à l'amélioration des modalités d'accès pour les pays en développement, ce qui a suscité l'opposition des ÉTATS-UNIS.

Concernant le mandat pour le Programme spécial de soutien au renforcement institutionnel pour la gestion rationnelle des produits chimiques au niveau national, le CHILI a suggéré d'amender le texte pour y inclure le soutien fourni par les pays en développement qui ont pu quitter le Comité d'aide au développement de l'OCDE. Ceci a reçu le soutien du MEXIQUE, de la COLOMBIE, du COSTA RICA et de l'URUGUAY. L'UE et le ROYAUME-UNI ont émis des réserves, et le ROYAUME-UNI a estimé que cette formulation était contraire à ses critères de coopération au développement, tandis que les ÉTATS-UNIS ont indiqué qu'ils n'étaient pas préparés à renégocier le mandat à cette étape tardive.

L'UE, avec le soutien du ROYAUME-UNI, du BRÉSIL et de l'URUGUAY, a proposé un paragraphe additionnel saluant les manuels de chimie verte et durable, et mettant en exergue l'importance capitale des innovations rationnelles du point de vue environnemental.

Les délégués ont discuté d'un libellé priant la Directrice exécutive du PNUE de préparer une analyse synthétique sur les possibles mesures à prendre sur les questions décrites dans le « Rapport d'évaluation des questions préoccupantes ». L'UE, soutenue par le BRÉSIL mais contrée par les ÉTATS-UNIS, a appelé à inclure une référence aux questions identifiées dans le deuxième rapport sur les Perspectives mondiales du secteur des produits chimiques (Global Chemicals Outlook). Les ÉTATS-UNIS, soutenus par le BRÉSIL et d'autres, ont souhaité remplacer le mot « de synthèse » par « des commentaires reçus » des États membres. L'URUGUAY a suggéré « analyse de synthèse comprenant les points de vues reçus ». Le JAPON, soutenu par l'URUGUAY, a suggéré d'ajouter « en laissant suffisamment de temps pour l'examen par les États membres » en vue de la préparation du rapport de synthèse.

L'UE, soutenue par la NORVÈGE, et la SUISSE ont suggéré trois autres paragraphes concernant : la question des impacts des pesticides et engrais, y compris les pesticides hautement dangereux ; la mise à jour du rapport sur l'*État des connaissances scientifiques* concernant les perturbateurs endocriniens chimiques ; et l'action contre la contamination à l'amiante. Les ÉTATS-UNIS ont estimé inapproprié d'isoler des produits chimiques spécifiques dans une résolution généraliste. Concernant les pesticides et engrais, le BRÉSIL, la FÉDÉRATION DE RUSSIE et la ZAMBIE ont émis des réserves, et l'ARGENTINE et les ÉTATS-UNIS ont demandé la suppression du libellé. Concernant les perturbateurs endocriniens chimiques, l'ARGENTINE, les ÉTATS-UNIS et la FÉDÉRATION DE RUSSIE ont émis des réserves. Concernant la contamination à l'amiante, le BRÉSIL et l'ARGENTINE ont émis des réserves, et la FÉDÉRATION DE RUSSIE et les ÉTATS-UNIS ont demandé la suppression du libellé.

Le groupe a également examiné le projet de résolution de la Suisse relatif à un **panel science-politique sur les produits chimiques, les déchets et la pollution**. Afin de lancer le processus, la SUISSE a proposé que l'ANUE « décide qu'il est requis d'établir un panel science-politique pour soutenir l'action contre la pollution et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ». Les ÉTATS-UNIS, soutenus par la NORVÈGE, et le BRÉSIL, a souhaité remplacer « qu'il est requis d'établir » par « devrait être mis en place ». Le CANADA, l'URUGUAY et l'UE ont préféré la première formulation.

Concernant la référence au champ de travail du panel, la Co-Facilitatrice Alkemade a rappelé aux participants la suggestion de l'URUGUAY d'ajouter à l'Annexe que le nom définitif et le champ de travail du panel seront discutés et décidés par le GTCNL. Le BRÉSIL a suggéré, au lieu de faire allusion à « la pollution et la gestion rationnelle des produits chimiques et des

déchets » tout au long de la résolution, de remplacer l'expression dans son ensemble par « le champ de travail ». En l'absence de consensus, la Co-Facilitatrice a décidé de passer à un autre projet de résolution.

Concernant le projet de résolution sur la gestion durable de l'azote, présentée par le Sri Lanka, les délégués ont discuté des paragraphes entre crochets, guidés par le Co-Facilitateur Mapopa Kaunda (Malawi). Sur la question de savoir s'il convient de « continuer à contribuer pour réduire significativement les déchets d'azote », suite à des discussions entre l'IRAN, les ÉTATS-UNIS et le SRI LANKA, les délégués sont convenus de la formulation « accélérer les actions visant à réduire significativement les déchets d'azote ».

L'UE a proposé d'ajouter un libellé pour souligner que la sécurité alimentaire dépend de l'utilisation durable des nutriments et de la réduction des déchets de nutriments. Dans un esprit de compromis, le SRI LANKA a suggéré, et les délégués ont accepté, de supprimer la référence à la « relance post-covid » pour retenir en échange « offrant le potentiel d'économiser des milliards de dollars chaque année ». Avec cela, les délégués ont achevé le projet de résolution.

Pendant la plénière de clôture, la Co-Facilitatrice Alkemade a évoqué l'achèvement de la résolution sur la gestion durable de l'azote. L'OECPR l'a transmis à l'ANUE pour adoption.

Alkemade a par ailleurs signalé que le groupe a fait des avancées significatives sur les résolutions relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et à un panel science-politique sur les produits chimiques, les déchets et la pollution, mais qu'il avait besoin de plus de temps pour traiter les questions en suspens. La Présidente du CPR Luísa Fragoço (Portugal) a suggéré la tenue de discussion informelles pendant le week-end pour parachever les textes.

Groupe de travail 2

Cluster 2: Concernant la **gestion durable des lacs**, les délégués ont entamé la deuxième lecture du projet et sont parvenus à de réelles avancées. Les discussions se sont poursuivies de façon informelle tout au long de la journée pour parachever le texte.

Concernant le **bien-être animal**, le BRÉSIL a réitéré ses réserves quant à l'ambiguïté qui plane sur les espèces qui seraient couvertes par la résolution, ainsi que sur le lien entre vie sauvage et sécurité alimentaire, et a préféré demander la suppression des libellés sur ces sujets. Le ROYAUME-UNI, avec l'UE, a appelé à référencer l'approche One Health (une seule santé), ce qui a rencontré l'opposition du BRÉSIL.

En réponse à une objection du BRÉSIL, mais avec le soutien des ÉTATS-UNIS, du CANADA, de l'AFRIQUE DU SUD et du ROYAUME-UNI, l'ÉTHIOPIE a clarifié que l'objectif de la résolution est de prier la Directrice exécutive de préparer un rapport sur le lien entre le bien-être animal, l'environnement et le développement durable. Le BRÉSIL, les ÉTATS-UNIS et l'ARGENTINE ont émis des réserves quant au libellé demandant à la Directrice exécutive d'encourager la contribution du PNUE à l'Alliance tripartite étendue et de faire participer le PNUE en tant que partenaire à part entière. Le PNUE a évoqué l'état des travaux visant à rejoindre l'Alliance tripartite (FAO, OIE, OMS), en expliquant que le PNUE est un membre à part entière du Panel d'experts de haut niveau One Health, focalisé sur les maladies zoonotiques et la prévention des pandémies, mais que son rôle est purement consultatif. Après discussion, le groupe a achevé le projet de résolution.

Pendant la plénière de clôture, le Co-Facilitateur Ziupanjevac a rapporté que le groupe avait terminé ses discussions sur le projet de résolution relatif au lien entre bien-être animal, environnement

et développement durable, et qu'il était sur le point de conclure sur la résolution relative à la gestion durable des lacs. Il a signalé de bonnes dispositions pour poursuivre les discussions sur la résolution relative aux SAN, mais a indiqué qu'il reste encore beaucoup de travail sur la résolution relative au lien entre biodiversité et santé.

Cluster 4: Dans cet ensemble thématique, guidés par la Co-Facilitatrice Ana Elena Campos Jiménez (Costa Rica), les délégués se sont appliqués à aplanir les différences sur le projet de résolution relatif aux **infrastructures durables et résilientes**.

Les débats pour déterminer s'il convenait de parler d'infrastructures « durables » ou bien « vertes et bleues » a refait surface, et la MONGOLIE a précisé que la référence d'origine à des « infrastructures naturelles » étaient une définition bien plus large.

La CHINE s'est opposée à l'ÉGYPTE sur les mentions au terme « transfrontières » dans la résolution, en préférant focaliser le texte sur les contextes nationaux en raison des complexités que suppose l'implication de plusieurs juridictions différentes sur des questions telles que l'impact des projets d'infrastructure. L'ÉTHIOPIE a mis en garde contre une formulation susceptible d'entraver des infrastructures dont les pays en développement ont grandement besoin.

Les délégués sont convenus de supprimer les références à une « crise planétaire » en suggérant l'expression « crises interconnectées » (ROYAUME-UNI) ou « crise environnementale » (BRÉSIL et ÉGYPTE).

Concernant l'alignement de la planification et de l'investissement dans les infrastructures sur le Programme 2030, et d'autres accords internationaux, l'ARGENTINE a suggéré de faire mention des cadres et Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) sans les énumérer, car une liste ne serait pas exhaustive.

Concernant l'intégration et l'opérationnalisation des Dix Principes de bonnes pratiques internationales pour des infrastructures durables dans les politiques nationales, les délégués sont convenus d'évoquer l'utilisation des « outils d'infrastructures durables disponibles ».

L'ARGENTINE a proposé de combiner les paragraphes sous-opérationnels relatifs aux infrastructures durables et aux infrastructures sanitaires. L'UE s'y est opposée en faisant valoir que les premiers portent sur la fourniture de services essentiels en vue du développement durable tandis que les seconds concernent une résilience améliorée et l'efficacité des ressources avec la gestion écologiquement rationnelle des déchets médicaux. Les délégués sont convenus de conserver ces paragraphes séparés.

Les délégués ont ensuite examiné la nouvelle version du projet de texte sur la **gouvernance des ressources minérales**. L'AFRIQUE DU SUD a demandé un délai supplémentaire pour consulter avec sa capitale sur divers aspects. L'UE a demandé des éclaircissements concernant le contexte de « transition juste » et, avec le soutien de l'UE, a proposé un libellé visant à « accélérer l'alignement des pratiques et investissements miniers sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce qui a rencontré l'opposition des ÉTATS-UNIS et du CHILI. L'ALGÉRIE a contesté l'opportunité des expressions « urgemment » et « accélérer » et a évoqué la difficulté d'analyser les impacts environnementaux de l'exploitation des ressources minérales en l'absence d'une entente collective sur le groupe de travail intergouvernemental envisagé.

Durant la plénière de clôture, le Co-Facilitateur Firas Khouri (Jordanie) a rapporté que le groupe nécessitant davantage de temps pour examiner les quatre résolutions. Il a par ailleurs noté que le projet de résolution sur la gouvernance des ressources minérales

a été rebaptisé « approche environnementale de la gestion des minéraux et des métaux ».

Cluster 5: Le Co-Facilitateur Marek Rohr-Garztecki (Pologne) a rouvert les délibérations sur le **respect du principe d'équilibre et de représentation géographique équitable au sein du Secrétariat du PNUE**. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a annoncé que le Pakistan avait ajouté son parrainage à la résolution.

Les délégués ont débattu des deux options d'intitulé pour le projet de résolution : « eu égard à l'importance de recruter le personnel sur une base géographique la plus large possible », formulation proposée par le ROYAUME-UNI et les ÉTATS-UNIS ; et « eu égard au principe de répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies ». La FÉDÉRATION DE RUSSIE s'est dite prête à négocier sur la base de l'option de l'UE, mais a demandé que cette discussion ait lieu une fois le consensus obtenu sur le contenu.

Concernant le texte de préambule concernant l'impératif d'observer les plus hautes normes d'efficacité, de compétence et d'intégrité, dans le respect de la répartition géographique, les délégués ont discuté de la demande de l'UE, des ÉTATS-UNIS, du ROYAUME-UNI et de la SUISSE d'ajouter la parité de genre. L'ALGÉRIE, le ROYAUME-UNI et la SUISSE ont présenté un texte soulignant l'absence totale de restrictions à l'éligibilité pour briguer quelque fonction que ce soit et le respect de l'égalité dans les organes principaux et subsidiaires des Nations Unies.

Les délégués sont convenus du libellé reconnaissant que le PNUE est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et que ces activités doivent respecter les prérogatives du Cinquième Comité.

Pendant la plénière de clôture, le Facilitateur Marek Rohr-Garztecki (Pologne) a rapporté que le groupe avait achevé ses discussions sur les perspectives des rapports sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO). Il a mis en lumière que le projet de résolution concernant la date et le lieu de l'ANUE-6 comporte encore quelques questions en suspens. Il a en outre indiqué que le projet de résolution relatif au respect de l'équilibre et de la représentation géographique équitable au sein du Secrétariat du PNUE a été intégralement placé entre crochets.

Durant la plénière, l'UKRAINE a exprimé sa forte opposition à la résolution, en estimant qu'il ressort clairement des discussions qu'il n'y a pas de consensus sur le sujet. Le délégué a déclaré que l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie menace directement la santé des peuples et l'environnement dans le monde entier, et a contesté la participation de la Fédération aux discussions de l'OECP. En réponse, la FÉDÉRATION DE RUSSIE a indiqué que le PNUE n'est pas le contexte adéquat pour discuter de problèmes d'ordre bilatéral. Le délégué a estimé que le projet de résolution avait un bon potentiel de consensus, en soulignant l'importance de résoudre le problème de la représentation géographique afin d'assurer la bonne mise en œuvre des ODD.

L'UE a estimé que le projet présente des concepts trompeurs et des idées qui portent atteinte aux instances des Nations Unies, et a ajouté, soutenue par le ROYAUME-UNI, que la résolution devrait être confiée au cinquième comité de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les ÉTATS-UNIS ont affirmé que le texte affaiblit les pratiques de recrutement du PNUE, en ajoutant que les réclamations en matière de recrutement devraient être résolues au cas par cas. En réponse, la FÉDÉRATION DE RUSSIE a fait valoir que le groupe de travail a travaillé dans un esprit cordial pour bâtir un consensus sur le projet. Le délégué a même exprimé la volonté de renoncer au parrainage russe du projet pour que les

discussions sur les importantes questions soulevées puissent se poursuivre.

Plénière

État des préparatifs et document final en vue de la session spéciale de l'Assemblée sur l'environnement pour commémorer le 50e anniversaire du PNUE (UNEP@50):

Pendant la plénière de clôture, le Co-Facilitateur Ado Lohmus, Estonie, a demandé un délai supplémentaire pour conduire de nouvelles consultations informelles sur la déclaration, afin de résoudre les points litigieux du texte. La Présidente du CPR Fragoso a invité les délégations intéressées à poursuivre des délibérations informelles sur ce projet pendant le week-end.

Préparation des décisions et documents finaux pour l'ANUE-5.2 : Félicitant les délégués pour leurs efforts de la semaine, le Président de l'ANUE, Espen Barth Eide, Norvège, a souligné qu'en ces moments de tension politique, l'ANUE a la responsabilité de faire fonctionner la diplomatie multilatérale. Il a salué le travail accompli de façon informelle sur le projet de déclaration de l'ANUE, en estimant que le texte présente un équilibre de points de vue et qu'il peut être transmis à l'ANUE pour adoption. La Présidente du CPR Fragoso a proposé, et les délégués ont accepté, de transmettre la déclaration politique à l'ANUE pour adoption.

La Présidente du CPR Fragoso a ensuite proposé, et les délégués ont accepté, de transmettre trois projets de résolutions à l'ANUE pour adoption, y compris celles sur : la gestion durable de l'azote ; les perspectives pour les rapports sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO) ; et le lien entre bien-être animal, environnement et développement durable. Elle a également proposé, et les délégués ont accepté, de transmettre à l'ANUE pour un examen plus poussé les résolutions concernant : un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique ; la gestion durable des lacs ; les solutions axées sur la nature pour soutenir le développement durable ; le lien entre biodiversité et santé ; la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ; un panel science-politique sur les produits chimiques, les déchets et la pollution ; les infrastructures durables et résilientes ; la relance verte ; l'économie circulaire ; l'approche environnementale de la gestion des minéraux et des métaux ; le respect de l'équilibre et de la représentation géographique équitable au sein du Secrétariat du PNUE ; et la date et le lieu de l'ANUE-6.

Adoption du rapport de la réunion : Les délégués ont été informés que le rapport de la réunion serait mis à jour pour intégrer ces décisions. SINGAPOUR a demandé à ce que ses déclarations à la plénière d'ouverture soient consignées dans le rapport.

Clôture de la réunion : L'UE, les ÉTATS-UNIS, le ROYAUME-UNI, le CANADA et la NOUVELLE-ZÉLANDE ont condamné l'invasion militaire de l'Ukraine par la Fédération de Russie comme un acte injustifié et non provoqué, qu'ils ont qualifié de violation du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Une représentante des GRANDS GROUPES ET DES PARTIES PRENANTES s'est félicité des avancées sur la résolution visant à établir un CNI, ainsi que sur la recommandation d'élaborer un rapport de liaison dans la résolution sur le bien-être animal. Concernant les solutions axées sur la nature, elle a exprimé son inquiétude du fait que la dernière version porte atteinte aux travaux de la Convention sur la diversité biologique (CDB) au sujet des approches écosystémiques. Elle a évoqué l'objectif de réduire de moitié les déchets d'azote d'ici 2030, qu'elle a qualifiée d'« occasion manquée » du fait que

le nouveau texte a dilué le niveau d'ambition. Elle s'est dite impatiente de la mise en place du panel science-politique sur les produits chimiques et les déchets, et a dit sa déception vis-à-vis du faible soutien accordé à la résolution sur la gouvernance des ressources minérales. Elle a conclu en appelant à honorer la mémoire des plus de 100 défenseurs de l'environnement tués au cours des dix dernières années.

Reconnaissant la complexité des décisions, la Directrice exécutive du PNUE, Inger Andersen, a remercié les Co-Facilitateurs, les collègues du Bureau des Nations Unies à Nairobi (BNUN) et les autres participants pour leurs efforts. Évoquant une « réunion riche et intense », la Présidente Fragoso a dit sa gratitude pour l'immense travail accompli, et pour l'engagement et le dévouement de chacun dans la préparation d'une session de reprise de l'ANUE apte à remplir les attentes. Elle a clos la réunion à 23h44.

Dans les couloirs

Alors que le rideau tombe sur le prélude à la session de l'ANUE sans doute la plus attendue de son histoire, les délégués n'auront pas beaucoup de répit car les consultations informelles doivent se poursuivre tout au long du week-end. Après une longue soirée de surenchères, de positionnements et de marchandages, seules trois des seize résolutions d'origine ont pu être achevées à temps pour l'ANUE-5.2. « Ce n'est pas comme ceci que je voulais terminer cette semaine » a déploré un délégué, « il reste énormément de travail à accomplir : le CNI sur les plastiques en est encore au stade théorique et nous n'avons pas réglé la question du panel science-politique sur les produits chimiques et les déchets ». Un autre observateur a martelé « comment voulez-vous que le PNUE joue un rôle de leader dans la lutte contre certains des plus gros fléaux des temps modernes, alors que nos désaccords sont encore à ce stade aussi profonds ? ».

Un autre délégué a également laissé entendre son sentiment à la clôture de la plénière : « c'est le moment de propulser le PNUE vers l'avant, mais au lieu de cela, nous travaillons encore sur des résolutions diluées sur le lien entre biodiversité et santé et sur la gouvernance des ressources minérales.. où est la vision dans tout cela ? ». « Nous aurions pu avancer tellement sur les déchets d'azote » a déploré un autre participant, « c'est fait, d'accord, mais nous n'avons pu convenir que d'une 'réduction significative' et non d'une 'réduction de moitié' ». Avec les événements en cours en Ukraine comme toile de fond, la résolution sur la représentation géographique équilibrée et équitable au sein du Secrétariat du PNUE, portée par la Fédération de Russie, semble avoir été prise en otage. « Impossible de savoir désormais si nous arriverons à quelque chose sur celle-ci », a soupiré une déléguée fatiguée, en route pour son hôtel.

L'ANUE-5.2 comporte une session spéciale de deux jours pour commémorer le 50^e anniversaire du PNUE. Cela signifie que les négociations vont être raccourcies pour permettre la tenue de cet événement, d'où la bousculade pour finir le travail en suspens pendant le week-end. Le projet de déclaration ministérielle UNEP@50 célèbre cette occasion comme « une opportunité historique de réfléchir sur les contributions passées, présentes et à venir du PNUE en tant que principale autorité environnementale mondiale, source de tous les programmes mondiaux en matière d'environnement (...), et en tant que défenseur reconnu de l'environnement mondial (...) ». Le feu des projecteurs sera sur l'événement principal : l'ANUE-5.2. Cela ne fait aucun doute que certaines questions vont continuer de résonner, concernant notamment ce que le monde veut du PNUE dans cinq ans, dans dix ans et même dans cinquante ans à compter de maintenant. Le décor est planté ; tous les regards sont sur les acteurs.